

(1)

(N° 5.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 1867.

Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1868 (1).

AMENDEMENTS PROPOSÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.

Bruxelles, le 24 octobre 1867.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser le tableau ci-joint, qui résume les diverses modifications apportées aux prévisions budgétaires du Département des Travaux publics pour l'exercice 1868, déposées dans la séance de la Chambre des Représentants du 21 mars dernier (n° 106 des *Documents parlementaires*, session de 1866-1867).

Pour ce qui concerne le chapitre II (*Ponts et chaussées*), le seul amendement que j'ai l'honneur de proposer consiste en une augmentation de 50,000 francs à l'article 37 (*Amélioration du régime de l'Yser*).

Dans le courant de l'année 1866, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Rousbrugghe-Haringhe et la Chambre de commerce des arrondissements d'Ypres et de Dixmude se sont adressés au Département des Travaux publics à l'effet d'obtenir l'exécution de travaux de dragage dans les parties les moins profondes de l'Yser, entre Rousbrugghe et le hameau dit : *Te Knoeke*.

L'instruction administrative à laquelle ces requêtes ont été soumises a eu pour résultat de faire reconnaître que la navigation sur l'Yser, entre Rousbrugghe (frontière de France) et l'endroit dit : *Te Knoeke*, situé à l'aval de l'écluse de *la Pintelle*, établie au point où le canal de Loo s'embranché sur l'Yser, est très-pénible, impossible même pendant certains mois de l'année.

(1) Budget, n° 106, X (session de 1866-1867).

Il n'est donc pas douteux que des intérêts importants, ceux du batelage, du commerce et de l'industrie, réclament qu'un prompt remède soit apporté à l'état de choses fâcheux qui a été constaté.

Il entre, en conséquence, dans les intentions du Gouvernement de donner, dès l'année prochaine, un commencement d'exécution aux travaux à entreprendre dans le but d'améliorer le régime de la partie prémentionnée de l'Yser, et c'est pour être mis en position de le faire que mon Département demande aujourd'hui qu'un premier crédit de 50,000 francs lui soit alloué dans le Budget de l'exercice 1868.

Il n'est pas hors de propos de faire remarquer ici que les travaux d'amélioration dont l'exécution est projetée sur le haut Yser ne font point partie de ceux décrétés par la loi du 8 mars 1858, et que la dépense à en résulter doit nécessairement faire l'objet d'un crédit nouveau.

La somme de 50,000 francs demandée de ce chef doit être ajoutée à celle de 7,500 francs déjà comprise au projet de Budget de l'exercice prochain, pour l'exécution à l'Yser de divers travaux secondaires d'amélioration, de telle sorte que l'allocation de l'article 37 de ce projet de Budget est portée à la somme de 57,500 francs.

CHAPITRE IV.

Les amendements que j'ai l'honneur de proposer aux crédits afférents à l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes sont basés sur les résultats de l'exploitation des huit premiers mois de 1867.

Le mouvement des marchandises ayant subi un temps d'arrêt dans la progression ascendante, il n'est pas presumable qu'en 1868 nous ayons à effectuer *tout* le trafic qui a servi de base aux évaluations budgétaires de cet exercice. Et, en effet, pour atteindre ce résultat, il faudrait réaliser en plus non-seulement l'augmentation présumée pour 1868, mais encore le tonnage transporté en moins que les prévisions pendant l'exercice courant.

D'un autre côté, on peut prévoir, dès à présent, que le Budget en cours d'exercice se soldera par un disponible d'environ 900,000 francs, bien qu'il ait été employé au renouvellement ordinaire du matériel une somme de 260,000 francs de plus qu'en 1866, et que les travaux d'entretien aient été effectués dans les mêmes limites que précédemment. La somme consacrée en plus aux renouvellements en 1867 provient d'économies réalisées sur les prix des matières et de l'ajournement de la substitution des aciers au fer pour bandages de roues, essieux, etc., amélioration désirable sans doute, mais qu'il semble inopportun de mettre à charge du Budget, au moment où les dépenses augmentent par suite de l'important accroissement du trafic pendant ces dernières années, et de la périodicité des renouvellements extraordinaires.

En tenant compte des augmentations que nécessitent certains crédits, les modifications apportées à mes premières prévisions, ont pour conséquence une réduction de 520,000 francs sur l'allocation totale sollicitée en mars dernier, pour le service du chemin de fer.

Il va sans dire que si, contre toute attente, le mouvement des transports ne reprenait pas le développement prévu, je laisserais sans emploi, comme en 1867, la quotité des crédits destinée à faire face à l'accroissement de trafic.

Les explications suivantes permettront d'apprécier les réductions apportées à quelques crédits du projet de Budget, de même que les amendements ayant pour objet des majorations de dépenses sur certains articles.

Voies et Travaux.

Le crédit pour *salaires* (art. 57), qui, dans les prévisions, figurait pour une somme de 5,285,000 francs, peut être réduit de 96,000 francs et ramené, par conséquent, au chiffre de 5,187,000 francs.

Cette diminution est la conséquence de la réorganisation partielle du service de nuit, qui subira encore dans l'avenir les simplifications compatibles avec la régularité des transports et les nécessités de service.

Les dépenses prévues pour renouvellement de *billes, rails et accessoires* (art. 58) ont été réduites de 100,000 francs, parce que, par suite des travaux considérables de réfection effectués depuis 1864, les voies se trouvent actuellement en bon état d'entretien, et qu'il est reconnu possible de les maintenir dans cette situation au moyen d'un crédit de 1,856,000 francs. Il a été dépensé, de 1864 à 1867 inclusivement, au delà des dépenses de renouvellement ordinaire de l'exercice antérieur, environ 1,550,000 francs. En y ajoutant la somme pétitionnée pour 1868, soit 527,000 francs de plus qu'en 1865, l'augmentation de dépense ressort au chiffre total de 2,077,000 francs, soit au delà de 400,000 francs par an.

Traction et matériel.

L'augmentation successive des moyens de traction et de transport, la date reculée de la mise en service d'une notable partie du matériel et sa plus grande circulation par suite de l'extension du trafic, ont pour conséquence non-seulement un accroissement des dépenses d'entretien, mais aussi de celles de renouvellement. Ainsi, pour les années 1863, 1864 et 1865 les Chambres ont alloué de ce dernier chef, des crédits spéciaux s'élevant ensemble à 3,075,000 francs, qui ont été rattachés aux Budgets respectifs de ces exercices.

Ces dépenses extraordinaires se reproduisent périodiquement en même temps que le chiffre des dépenses normales augmente pour les raisons préindiquées. Il est donc nécessaire de relever le crédit budgétaire pour matériel, afin d'arriver, en quelques exercices, à un chiffre de dépenses en rapport avec la progression ascendante du trafic des marchandises, car le temps d'arrêt relatif qui a marqué l'exercice 1867 est dû à des circonstances tout à fait exceptionnelles sur lesquelles il semble superflu d'insister.

Je sollicite donc une majoration de crédit :

1° Sur l'article *Salaires* (61) de 50,000 francs, ce qui portera le crédit à 5,952,000 francs. En réalité, il sera consacré 100,000 francs de plus, par l'arsenal, au renouvellement du matériel, l'administration ayant pu opérer des réductions de dépenses par suite, notamment, de la diminution du parcours des trains de voyageurs;

2° Sur l'article *Entretien et renouvellement du matériel* (64) de 250,000 francs. Ce crédit s'élèverait donc à 4,173,800 francs.

Ces deux augmentations réunies permettront de consacrer 550,000 francs de plus en 1868 qu'en 1867 au renouvellement normal.

La réduction de 500,000 francs, proposée sur l'article 64 pour *Combustible, etc.*, ramènera le crédit au montant de 2,600,000 francs, au lieu de 3,100,000 francs.

Les principales causes de cette économie sont :

1° Le crédit de 2,900,000 francs, alloué pour l'exercice 1867, laissera vraisemblablement disponible 180,000 francs par suite d'une notable réduction du parcours des trains de voyageurs. Le Budget de 1868 comprenant 200,000 francs de plus que celui de 1867, en réalité les ressources de 1868 excèdent de 580,000 francs les dépenses présumées pour l'exercice courant. Or, la réduction du parcours dont il s'agit ne s'est produite que partiellement en 1867, tandis qu'elle sera complète pour l'exercice prochain.

Il est, en outre, à observer qu'elle s'est opérée sans préjudice pour les besoins du public, malgré un accroissement très-considérable du nombre de voyageurs transportés;

2° Les réductions obtenues sur le prix des combustibles à la dernière adjudication pour l'exercice prochain;

3° La substitution, dans une plus large mesure, du charbon cru au charbon aggloméré. La différence de prix entre les deux combustibles est très-notable.

L'ensemble de ces circonstances permet d'espérer, à moins d'extension dans les parcours prévus, d'assurer le service au moyen du crédit réduit sollicité.

Transports.

L'article *Traitement, etc.* (65) et l'article *Salaires* (66) ont été réduits, par suite de l'état stationnaire du trafic des marchandises et de modifications dans l'organisation du service, le premier d'une somme de 64,000 francs, prévue pour besoins nouveaux (*Voir page 421, n° 106 des Documents parlementaires*), et le second d'une somme de 60,000 francs. Ces articles sont ainsi ramenés respectivement aux chiffres de 2,884,880 et 2,404,260 francs.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Travaux publics,

JULES VANDER STICHELEN.

AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET

DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1868.



AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II. PONTS ET CHAUSSÉES. <i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i> BASSIN DE L'YSER.		
57	»	Renforcement des talus au moyen de revêtements en briques, ensablement de certaines parties de digue et construction de deux embarcadères à Nieuport
CHAPITRE IV. CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. PREMIÈRE SECTION. VOIES ET TRAVAUX. <i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
50	a.	Direction centrale du service
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc.
	c.	Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances.
	d.	Indemnités, frais de déplacements, intérim et travaux extraordinaires
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
57	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
58	a.	Fourniture de billes.
	b.	— de rails et accessoires
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers :</i>		
59	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances.
	b.	Travaux d'amélioration
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et divers
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1868.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1868.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1868.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
"	7,500 "	7,500 "	"	57,500 "	57,500 "	50,000 "	"	
64,140 "	"	455,740 "	64,140 "	"	455,740 "	"	"	
242,400 "	"		242,400 "	"		"	"	
98,200 "	"		98,200 "	"		"	"	
29,000 "	"		29,000 "	"		"	"	
2,559,500 "	"	5,285,000 "	2,254,500 "	"	5,187,000 "	"	96,000 "	
945,700 "	"		952,700 "	"		"	"	
877,900 "	"	1,956,000 "	852,900 "	"	1,856,000 "	"	100,000 "	
780,500 "	"		740,500 "	"		"	"	
298,500 "	"		283,500 "	"		"	"	
705,000 "	"	928,480 "	705,000 "	"	928,480 "	"	"	
170,000 "	"		170,000 "	"		"	"	
55,480 "	"		55,480 "	"		"	"	
6,602,120 "	"	6,602,120 "	6,406,120 "	"	6,406,120 "	"	196,000 "	

AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET DU MINISTÈRE

SUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
60	a.	Direction centrale du service.
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations, approvisionnements . . .
	c.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
61	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs).
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc, dans les stations . .
	c.	Grandes réparations du matériel en général à l'arsenal
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompes, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) . .
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
62	a.	Pour économie constatée dans la consommation du coke
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
63	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc.
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses)</i>		
64	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc
	b.	Renouvellement et amélioration du matériel
	c.	Entretien et renouvellement de bureaux ambulants pour le service des postes
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1868.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1868.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1868.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	* CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
90,580 "	"	356,680 "	90,580 "	"	356,680 "	"	"	
151,900 "	"		151,900 "	"				
97,500 "	"		97,500 "	"				
16,900 "	"		16,900 "	"				
981,000 "	"	3,882,000 "	981,000 "	"	3,952,000 "	50,000 "	"	
829,000 "	"		829,000 "	"				
850,000 "	"		850,000 "	"				
390,000 "	"		470,000 "	"				
852,000 "	"		852,000 "	"				
70,000 "	"	107,000 "	70,000 "	"	* 107,000 "	"	"	
37,000 "	"		37,000 "	"				
2,490,000 "	"	3,100,000 "	2,010,000 "	"	2,600,000 "	"	500,000 "	
610,000 "	"		590,000 "	"				
2,575,800 "	"	3,925,800 "	2,575,800 "	"	4,175,800 "	230,000 "	"	
1,550,000 "	"		1,780,000 "	"				
20,000 "	"		20,000 "	"				
11,569,480 "	"	11,569,480 "	11,169,480 "	"	11,169,480 "	500,000 "	500,000 "	

AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
05	a.	Direction centrale du service
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des waggon; convoyage des voyageurs et des marchandises .
	c.	Trafic. — Surveillance du service; distribution des coupons; inscription des bagages et des marchandises; factage; pertes et avaries; relations internationales, etc.
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements; intérim; travail extraordinaire; dédoublements des gardes-convois, etc. . .
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois et des manœuvres :</i>		
66	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.
	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes-freins, veilleurs, etc.
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords
<i>Frais d'exploitation :</i>		
67	a.	Matériel et consommation pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement; outils, ustensiles, etc.
	c.	Loyers de locaux pour bureaux de marchandises à l'intérieur des villes et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État
	d.	Usage de la station d'Herbesthal; quote-part des dépenses du personnel des convois rhénans et du service belge-allemand; autres dépenses analogues
68	•	Camionnage. — Prise et remise à domicile des marchandises
69	•	Pertes et avaries. — Indemnités aux ayants droit et frais d'expertise, de procédure, etc.; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux
70	•	Redevances aux compagnies, pour l'usage de leur matériel.
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1868.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1868.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1868.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
185,500	"		185,500	"				
951,600	"		941,000	"				
		2,048,880			2,884,880		64,000	
1,734,080	"		1,680,080	"				
77,000	"		77,000	"				
1,086,260	"		1,636,260	"				
628,000	"	2,464,260	618,000	"	2,404,260		60,000	
150,000	"		150,000	"				
855,500	"		855,500	"				
196,000	"		196,000	"				
		1,108,000			1,108,000			
56,000	"		56,000	"				
20,500	"		20,500	"				
730,000	"	730,000	730,000	"	730,000			
100,000	"	100,000	100,000	"	100,000			
5,000	"	5,000	5,000	"	5,000			
7,356,140	"	7,356,140	7,232,140	"	7,232,140		124,000	

AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
POSTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
71	a.	Direction centrale. — Surveillance et contrôle
	b.	Bureaux de perception et de distribution
	c.	Bureaux ambulants
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
72	a.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les villes desservies par un bureau de perception (facteurs de ville).
	b.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux)
	c.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.
<i>Transport des dépêches :</i>		
73	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches
	b.	Indemnités ou subsides pour transport des dépêches par services affluents, messageries et bateaux à vapeur
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées
74	"	<i>Matériel.</i> — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, entretien et appropriation des bâtiments de l'Etat, fourniture et entretien de mobilier, menues dépenses
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. . . . fr.		
CINQUIÈME SECTION.		
TÉLÉGRAPHES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
75	a.	Direction centrale et surveillance du service
	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de déplacements et d'intérims, et indemnités pour travail extraordinaire, etc.
76	"	<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois.</i>
77	"	<i>Entretien des lignes et des appareils, mobilier et consommations diverses, etc.</i>
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. . . . fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1868.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1868.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1868.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
97,750 "	"	1,210,600 "	97,750 "	"	1,210,600 "	"	"	
950,950 "	"		950,950 "	"				
102,800 "	"		102,800 "	"				
655,500 "	"	1,855,000 "	655,500 "	"	1,855,000 "	"	"	
1,041,950 "	"		1,041,950 "	"				
159,750 "	"		159,750 "	"				
185,000 "	"	647,000 "	185,000 "	"	647,000 "	"	"	
409,800 "	"		409,800 "	"				
50,000 "	"		50,000 "	"				
24,200 "	"	511,500 "	24,200 "	"	511,500 "	"	"	
511,500 "	"		511,500 "	"				
4,204,100 "	"	4,204,100 "	4,204,100 "	"	4,204,100 "	"	"	
159,200 "	"	711,965 "	159,200 "	"	711,965 "	"	"	
572,765 "	"		572,765 "	"				
565,000 "	"		565,000 "	"				
150,000 "	"	150,000 "	150,000 "	"	150,000 "	"	"	
1,226,965 "	"	1,226,965 "	1,226,965 "	"	1,226,965 "	"	"	

AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SIXIÈME SECTION.		
SERVICES EN GÉNÉRAL. (Chemins de fer, postes et télégraphes.)		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
78	a.	Surveillance et contrôle des gestions comptables, atelier du timbre, masse d'habillement, magasin central et dépôts de réception
	b.	Indemnités — Frais de déplacements et d'intérim, travail extraordinaire, etc
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
79	a.	Entretien et classement des approvisionnements, et délivrance aux dépôts, etc., par le magasin central
	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des approvisionnements présentés en réception.
	c.	Fabrication de timbres-poste et de coupons Edmondson, etc.
80	•	<i>Matériel et fournitures de bureau pour tous les services, à l'exception de celui des postes. — Papiers, impressions, publications, mobilier et fournitures de bureau, frais de loyer et de régie aux agents du chemin de fer et du télégraphe, dont les bureaux ne sont pas installés dans un local de l'État, ou qui sont tenus à pourvoir au chauffage et à l'éclairage de leurs bureaux ; menues dépenses</i>
81	•	<i>Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration</i>
82	•	<i>Conférences des chemins de fer belges</i> (Les crédits portés aux articles 2, Litt. C, 56, 60, 65, 71, 75 et 78, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
		TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.
Récapitulation du chapitre IV.		
1 ^{re} SECTION. — Voies et travaux		
2 ^e — — Traction et matériel		
3 ^e — — Transports		
4 ^e — — Postes		
5 ^e — — Télégraphes		
6 ^e — — Services en général. (Chemins de fer, postes et télégraphes)		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1868.

PREMIER PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1868.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET pour l'exercice 1868.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
122,515	"	157,515	122,515	"	157,515	"	"	
15,000	"		15,000	"		"	"	
90,500	"	75,500	90,500	"	75,500	"	"	
18,400	"		18,400	"		"	"	
27,100	"		27,100	"		"	"	
400,000	"	400,000	400,000	"	400,000	"	"	
20,000	"	20,000	20,000	"	20,000	"	"	
1,000	"	1,000	1,000	"	1,000	"	"	
725,615	"	725,615	725,615	"	725,615	"	"	
6,602,120	"	6,602,120	6,406,120	"	6,406,120	"	196,000	"
11,569,480	"	11,569,480	11,169,480	"	11,169,480	300,000	520,000	"
7,550,140	"	7,550,140	7,252,140	"	7,252,140	"	124,000	"
4,204,100	"	4,204,100	4,204,100	"	4,204,100	"	"	
1,226,965	"	1,226,965	1,226,965	"	1,226,965	"	"	
725,615	"	725,615	725,615	"	725,615	"	"	
51,482,420	"	51,482,420	50,962,420	"	50,962,420	500,000	820,000	"
DIMINUTION. . . . fr.						520,000		